

**CONSEIL MUNICIPAL DE GANS**  
**Séance du 23 septembre 2010**

L'an deux mil dix, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de Gans, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLOC Laurent, Maire.

Présents : Mes BALUTEAU, BENQUET, DEVE, DEVILLARDS  
Mrs LAFFARGUE, GENEVES, DOUSSOU, GUIGNARD,  
DELOMBAERDE, VIGNAUD et BELLOC

Secrétaire de séance : Me BALUTEAU Corinne

Date de convocation : 14 septembre 2010

-----

**Délibération choix des entreprises travaux lotissement.**

Monsieur le Maire présente à tous les conseillers un dossier technique du futur lotissement. Le cabinet ESCANDE a vérifié les propositions des entreprises dont voici les montants :

**LOT N° 1. TERRASSEMENT/VOIRIE/EAUX PLUVIALES ET USEES**

CHATAIGNE	23 459.50 €HT
AUDEBERT	33 870.95 €HT
EIFFAGE	39 283.40 €HT
PEPIN	42 787.30 €HT
ABTP BIARD	57 384.70 €HT

**LOT N° 2.BASSE TENSION/ECLAIRAGE/TELEPHONE/AEP**

RESEA	24 624.51 €HT
CANASOUT	24 872.40 €HT
STE ENERGIE	22 788.00 €HT
ETDE	26 998.53 €HT

Après discussion, il est décidé de retenir pour le lot n° 1 l'entreprise CHATAIGNE pour un montant de 23 459.50 €HT et pour le lot n°2 la Société ENERGIE pour un montant de 22 788.00€HT. Ces choix sont approuvés à la majorité, Mr Delombaerde s'abstenant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se déterminer sur le prix de vente au m<sup>2</sup> sachant que le prix de revient est de 21.23 €/m<sup>2</sup>. Il est décidé à la majorité, Mr Delombaerde s'abstenant, de mettre en vente les lots au prix de 25€/m<sup>2</sup>.

**Délibération convention participation aux frais scolaires école d'Aillas**

La commune d'Aillas a délibéré la participation des frais de fonctionnement de l'école communale au montant de 850 € par enfant (année précédente 650 €). Six enfants de la commune fréquentent l'école d'Aillas. La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Bazadais**

Cette modification de statuts porte sur les compétences suivantes :

- Gestion et animation du Centre Multi Média de Bernos
- Adhésion à la mission locale
- Entretien et gestion des cours d'eau

Ces nouvelles compétences sont adoptées à l'unanimité.

## **Tarifs bouteilles de gaz.**

Suite à une augmentation du gaz, Monsieur le Maire indique que notre service est obligé de la répercuter sur le prix de vente. Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité et seront appliqués à compter du 23 septembre 2010.

- Malice 6kg                    15€
- 13kg                            28.50€
- 35kg                            75€

## **Délibération Virement de crédits.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal les virements de crédits à effectuer.

- 1 100.00 € pour l'éclairage du Multi Sports
- 50.00 € pour frais bancaires liés à l'emprunt de l'achat du lotissement
- 165.36 € pour variation de stocks au budget régie de gaz

Ces virements de crédits sont adoptés à l'unanimité.

## **Délibération indemnité percepteur**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr pascal WIART, receveur municipal. Egalement, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 € par an lui sera accordée.

## **Délibération cession chemins ruraux.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr et Mme NUX et Me LEROUX ont donné leur accord pour acheter le terrain, et prendre en charge les frais liés au géomètre et notaire. Monsieur le Maire propose donc de prendre la délibération d'enquête publique qui est adoptée à l'unanimité. Les textes prévoient que le commissaire enquêteur pour ce type d'affaire peut être un administré de la commune ; il est envisagé de nommer Mr DELAS Michel, domicilié à GANS en qualité de commissaire enquêteur. Mr BELLOC se charge de le rencontrer.

## **Délibération convention entretien chemin rural « du Gras » par la CDC du Bazadais**

Monsieur le Maire lit au conseil le projet de convention entre la commune et la communauté de communes du bazadais pour l'entretien du CR « du gras ». Cette convention, qui a préalablement fait l'objet d'une validation en assemblée plénière de la CDC, est adoptée à l'unanimité

### **Questions diverses.**

- Le conseil est favorable à l'installation d'un abri-bus pour les enfants utilisant le transport scolaire. Des devis seront demandés.
- Une subvention de 250€ est accordée au Comité des fêtes et à la Sté de Chasse pour l'organisation des concours de belote ; cette somme sera versée à la Sté de Chasse.
- Une réunion avec Mr Arquy, architecte, est prévue le 30 septembre 2010 à 17h30 pour démarrer une réflexion sur la réhabilitation des salles annexes de la salle des fêtes.
- De nombreuses manifestations sont organisées sur le site de la Mairie et, afin de sécuriser l'ensemble, il serait souhaitable d'installer un compteur électrique et d'eau à proximité. Des devis seront demandés.
- Monsieur le Maire présente une ébauche de la réfection du réseau électrique de la commune depuis le poste « Lognon » en remplacement de la ligne très vétuste arrivant depuis Gajac. Les travaux devraient se réaliser courant 2011. Une présentation plus précise sera fournie aux conseillers dès possession.
- Monsieur le Maire propose de remettre la médaille communale à Mr VIGNAUD Jacques pour 20 années de fonction d'élu ; la date du samedi 11 décembre à 11h30 est retenue.
- Le spectacle de fin d'année se déroulera le samedi 19 décembre en soirée dinatoire ; la distribution des colis sera le Dimanche 20 décembre au matin.
- Des propositions de prix seront fournies pour l'achat d'un compresseur, nécessaire à l'agent d'entretien.
- Un inventaire de la vaisselle à la salle des fêtes devra être effectué.
- Monsieur le Maire lit le courrier de Mr Guicheney Hubert concernant le refus de La Poste à distribuer courrier aux foyers non desservis par une voie publique. Le conseil trouve cela très préjudiciable pour notre population rurale et Mr le Maire propose d'attendre la réponse de La Poste à Mr Guicheney avant de déclencher une quelconque action.
- Monsieur le Maire expose les désagréments causés par l'entreprise Pizzinatto de Cours les Bains (transport d'engins forestiers) qui arraché le réseau téléphone du bourg, occasionnant pour la circonstance la casse de 5 poteaux. Un inventaire des dégâts privés et publics a été réalisé.

Les conseillers,

le Maire,